

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.917  
28 janvier 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT DIX-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 28 janvier 2003, à 10 h15

Président: M. Rakesh Sood (Inde)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 917<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Deux orateurs sont inscrits sur la liste pour aujourd'hui: l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders, et le Chargé d'affaires et Représentant permanent adjoint de l'Italie, M. Angelo Persiani.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole à la présente session, permettez-moi de vous féliciter et de vous assurer que ma délégation a une totale confiance dans les compétences dont vous ferez preuve pour guider la Conférence vers le succès.

Le 25 septembre dernier, ma délégation a organisé, dans le cadre des travaux menés par les Pays-Bas en la matière, une deuxième réunion informelle ouverte à tous consacrée à la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Au total, plus de 100 personnes ont participé à cette réunion. Y ont assisté plus de 50 pays, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales, de certaines organisations internationales et, en particulier, de l'AIEA à Vienne.

Dans son intervention, M. Tom Shea, s'exprimant en sa qualité de chef du Bureau de l'Initiative trilatérale, au Département des garanties de l'AIEA, a évoqué la portée éventuelle d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Il a notamment abordé les questions suivantes: Quel pourrait être le champ d'un tel traité? Comment un tel traité pourrait-il être vérifié? Faudrait-il prévoir des situations exceptionnelles dans lesquelles l'utilisation à des fins militaires pourrait être admise? Enfin, quels seraient les autres éléments à prendre en considération? M. Shea a une nouvelle fois mis en évidence le besoin d'un tel traité. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, outre qu'il constitue un instrument de non-prolifération efficace, fixe une limite qualitative à la mise au point des armes nucléaires. Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires fixerait une limite quantitative à la production de matières fissiles. Il jouerait par conséquent un rôle important sur le plan de la non-prolifération et représenterait une étape décisive vers un désarmement nucléaire.

Durant la discussion qui a fait suite à l'exposé de M. Shea, des questions telles que la portée et le financement du régime de vérification, le problème des stocks (y compris le rôle de l'Initiative trilatérale ou d'autres arrangements comparables en la matière) et le rôle d'un traité visant l'arrêt de la production dans la prévention du terrorisme nucléaire ont été abordées.

Dans le but d'informer l'ensemble des délégations, j'ai envoyé au Secrétaire général de la Conférence un résumé écrit de cette réunion, ainsi que le texte de l'intervention de M. Shea. Ce résumé a été distribué sous la cote CD/1691. Nous tiendrons la Conférence informée de la suite de cette activité.

(M. Sanders, Pays-Bas)

Ceci conclut ma déclaration concernant nos travaux sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, mais puisque j'ai la parole permettez-moi de saisir cette occasion pour dire que les Pays-Bas appuient en l'état la proposition élaborée par cinq anciens présidents et contenue dans le document CD/1693. Cette déclaration est faite pour mémoire sur ce point particulier.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, M. Angelo Persiani.

M. PERSIANI (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, tout d'abord permettez-moi de vous dire tout le plaisir que la délégation italienne éprouve de vous voir diriger les travaux de la Conférence du désarmement, avec les qualités immenses que nous vous connaissons tous. Nous savons d'ores et déjà que vous vous acquitterez de votre importante fonction avec les meilleurs résultats possibles. Soyez assuré de l'appui sans réserve de la délégation italienne et recevez nos vœux de succès pour votre mandat.

J'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui pour souligner que l'Italie appuie les efforts divers et croissants déployés par les présidences successives dont certaines (à savoir les présidences brésilienne, finlandaise et allemande) ont présenté des propositions fort utiles. Nous reconnaissons que même les propositions qui n'ont pas abouti nous ont fourni des informations utiles en nous éloignant de perspectives qui nous étaient fermées.

Dans ses deux précédentes interventions devant la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur d'Italie, M. Maiolini, a expressément appuyé l'initiative des cinq ambassadeurs le jour où elle a été formulée, le 8 août, et après qu'elle a été présentée, le 29 août. Aujourd'hui, nous nous félicitons de l'officialisation de cette proposition, qui nous apparaît comme un geste fort visant à pousser la Conférence à l'action. En résumé, nous apprécions le fait que cette initiative émane d'un groupe interrégional, qu'elle a été prise de bonne foi par un groupe d'éminents professionnels qui ont fait le meilleur usage de toutes les propositions antérieures et de l'expérience qu'ils ont accumulée au mois d'août, dans l'exercice de leurs responsabilités ici-même et dans le contexte du TNP.

Cette initiative a été présentée à point nommé, au début de notre session annuelle. Elle fait suite à l'impatience grandissante de toutes les délégations ici présentes, après un blocage de tant d'années et au regard de tant d'événements pourtant si graves sur la scène internationale. Qui plus est, il nous semble important que les cinq ambassadeurs ont clairement indiqué que leur proposition était évolutive par essence et que l'ordre dans lequel les différents points étaient énumérés ne préfigurait en rien un ordre de priorité strict entre eux.

Fondée sur la sagesse collective qui s'est développée au fur et à mesure des tentatives nombreuses et répétées faites durant tant d'années et tant de présidences successives dans l'espoir de voir la Conférence sortir de l'impasse, cette dernière initiative paraît être, plus que toute autre, une invitation adressée aux principaux acteurs pour que le spectacle commence enfin. Le prestige qui revient aux acteurs principaux va de pair avec le poids des responsabilités.

(M. Persiani, Italie)

L'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis si longtemps n'est pas le résultat de l'inflexibilité de la grande majorité des États ici représentés, bien au contraire. L'initiative des cinq ambassadeurs est un instrument prêt à être utilisé et modifié peut-être, mais doit, à coup sûr, être considérée positivement par nous tous. Ceux qui éprouvent encore des difficultés avec le texte n'ont qu'à faire état de leurs motivations et de leurs formules de substitution, brièvement, par des propositions concrètes d'amélioration. Nous n'avons nul besoin qu'un autre texte soit accepté simplement comme «base de consultations». Il est grand temps de parvenir à un accord définitif sur une formule définitive.

En conséquence, nous espérons que les principaux acteurs ne laisseront pas échapper cette dernière chance. Dans ce contexte, nous nous réjouissons du premier pas fait avec les consultations politiques au sujet de la Conférence du désarmement qu'ont tenues récemment les États-Unis et la Chine à Beijing. En fait, nous attendons des principaux acteurs qu'ils exercent leur immense responsabilité vis-à-vis de la communauté internationale et face à l'histoire, en intensifiant sans tarder davantage le dialogue politique à un niveau toujours plus élevé, sans achopper sur la question des conditions préalables et sans préjugé ni arrière-pensée. La Conférence du désarmement est une instance que toutes les délégations entendent préserver compte tenu de ses succès passés et de ses difficultés actuelles. Nous ne saurions accepter que, en nous laissant enfermer dans le dilemme qui consisterait à ne négocier que sur un seul point de l'ordre du jour ou alors sur un programme de travail global, nous finissions par ne rien négocier du tout.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Comme je vous l'ai annoncé jeudi dernier, la présente séance plénière sera immédiatement suivie d'une séance plénière informelle consacrée à l'examen des moyens susceptibles de permettre à la Conférence de se remettre au travail. Je profiterai de cette plénière informelle pour vous informer du déroulement de mes consultations. Vous le savez, en application du règlement intérieur, j'ai été prié d'engager des consultations avec les autres délégations dans le but de trouver les moyens de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis quelques années.

Je souhaite également appeler l'attention des membres sur les différentes propositions qui m'ont été présentées au cours de mes consultations. Nous savons déjà que le groupe des cinq ambassadeurs a présenté officiellement son initiative en ce domaine. En fait, nous avons entendu ce matin, en séance plénière, deux déclarations dans lesquelles des positions sur cette initiative ont été exprimées. Auparavant, nous avons eu l'occasion d'entendre diverses réactions à la proposition présentée l'année dernière et réitérée cette année, cette fois sous la forme d'un document officiel de la Conférence du désarmement.

(Le Président)

Voilà donc ce que j'ai l'intention de faire pendant la séance informelle qui, je le rappelle, aura lieu immédiatement après la clôture de la présente séance plénière. Je vous informe que la séance informelle ne sera ouverte qu'aux États membres et aux observateurs.

Si personne ne souhaite prendre la parole à ce stade, permettez-moi de conclure en vous annonçant que la prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 30 janvier 2003, à 10 heures, dans cette salle.

*La séance est levée à 10 h 30.*

-----